

Dans le projet C-152, Loi modifiant la loi de l'ARDA, nous parlons de ce Conseil national de développement rural qui, lui, est composé des représentants dont j'ai parlé tout à l'heure, quoique les accords de l'ARDA prévoient qu'il peut y avoir des comités au niveau provincial et au niveau local. Mais nous ne parlons pas, dans cette loi, du même genre de comités.

D'ailleurs, je pourrai répondre spécifiquement aux honorables députés qui sont intéressés à poser des questions à ce sujet.

Donc, en plus de ce que je viens de dire, nous avons essentiellement une consultation quasi continue avec les provinces, des réunions, des rencontres, des échanges et, à la fin du mois d'avril, je dois, avec des fonctionnaires de l'ARDA, visiter les ministres provinciaux des quatre provinces de l'Ouest. Nous irons les rencontrer dans leur province, dans leur capitale, pour discuter avec leurs fonctionnaires de l'application de la nouvelle convention entrée en vigueur le premier avril 1965.

Monsieur le président, je ne veux pas parler trop longuement. J'espère avoir pu, au cours de ces quelques minutes, indiquer aux honorables députés que nous ne modifions cette loi que parce que nous y sommes obligés et, deuxièmement, que nous n'avons en aucune façon l'intention d'enlever à qui que ce soit le mérite de cette loi.

Je vais proposer, tout à l'heure, un amendement à ce projet de loi pour le lier définitivement au sigle ARDA. Les honorables députés voudront bien, quand ce sera le temps, me permettre de proposer cet amendement.

J'espère, à la fin de cette journée, que nous pourrons, comme nous l'avons fait en 1961, adopter à l'unanimité les amendements proposés dans ce bill C-152.

Je remercie la Chambre de sa très grande attention.

[Traduction]

**M. Olson:** Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous expliquer comment il veut présenter sa motion?

**L'hon. M. Sauvé:** Dès que nous en serons à l'article 2, je proposerai que la loi soit citée sous le titre de «Loi sur l'aménagement rural (ARDA)» de sorte qu'une fois pour toute «ARDA» soit incorporé; ce n'était pas le cas auparavant. Mais je le ferai au comité.

**M. Peters:** Puis-je poser une question au ministre? Si le bill n'est pas adopté dès maintenant, le ministre prévoit-il qu'il sera impossible de réaliser tout ce qu'il a exposé?

**L'hon. M. Sauvé:** En effet. Le ministère de la Justice nous a prévenus par écrit que, sans l'adoption de ce bill, nous ne pourrions pas mettre en œuvre les programmes dans certaines régions rurales où il n'y a pas d'agricul-

ture. J'ai signalé plus tôt que ceci s'appliquait aux régions portuaires de Terre-Neuve et à certaines parties du Nord de la Saskatchewan et de l'Alberta où les possibilités agricoles sont nulles. Il nous serait impossible d'accepter des projets d'aménagement, à moins que le projet de loi soit adopté, ce qui signifierait une limitation des objectifs de la loi. Je suis certain qu'à l'origine la loi aurait été modifiée, si le ministère de la Justice avait pris cette décision.

• (7.50 p.m.)

Si vous vous en souvenez bien, il s'est tenu il y a quelque temps une conférence sur les ressources et notre avenir au cours de laquelle on a formulé une proposition visant à modifier la loi en rayant le mot «agriculture». En 1961, les participants à cette conférence étaient pénétrés du fait que la loi visait uniquement des projets à l'intention des régions rurales et qu'il était impossible d'entreprendre d'autres projets.

**M. Peters:** Le ministre est-il prêt à déposer sur le bureau de la Chambre les documents juridiques qui autorisent cette confusion.

**L'hon. M. Sauvé:** Je ne pense pas...

**M. Jorgenson:** Je fais appel au Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis d'avis qu'on pourrait répondre à ces questions lorsque le bill sera soumis au comité.

**M. Peters:** Tout en commentant le rappel au Règlement, je dirai qu'il est coutumier de poser des questions si le député qui a la parole veut bien y répondre avant de reprendre son siège.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** Le député de Medicine-Hat invoque-t-il le Règlement ou désire-t-il poser une question?

**M. Olson:** Non, je pensais que vous m'aviez autorisé à parler sur la motion.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** Si le député désire commenter cette motion, il en aura l'occasion plus tard. Sauf erreur, à la suite des échanges de vues au début de la discussion, la présidence avait promis d'accorder la parole au député de Provencher.

**M. W. H. Jorgenson (Provencher):** Les députés ont été heureux j'en suis sûr, d'entendre la déclaration du ministre. Depuis l'accession du gouvernement actuel au pouvoir, c'est la première déclaration complète sur l'ARDA et sur l'activité de ce service du ministère. Lors de la présentation de cette mesure législative, tandis que nous étions au pouvoir, nous avons reconnu qu'il s'agissait d'une loi très importante, qui allait offrir les moyens